

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/7200/Add.11/Corr.1
13 novembre 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-troisième session
Points 63 et 23 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION EN CE
QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE
L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX
(sur ses travaux de 1968)



Rapporteur : M. Abdul Samad GHAUS (Afghanistan)

CHAPITRE XXXII

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES COMMUNIQUEES EN VERTU
DE L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73 DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES ET QUESTIONS
CONNEXES

Rectificatif

1. Ajouter le nouveau paragraphe suivant après le paragraphe 4 :
"5. A la 637ème séance, le 23 septembre, des déclarations ont été faites par les représentants de la République-Unie de Tanzanie et du Royaume-Uni, ainsi que par le Président (A/AC.109/SR.637)."
2. Renuméroter les paragraphes 5 à 10 actuels, qui deviennent les paragraphes 6 à 11.
